

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-3529

présenté par

M. Armand, M. Albertini, Mme Decodts, Mme Heydel Grillere, Mme Lingemann, M. Lovisolo,
Mme Panosyan-Bouvet, M. Sorez et M. Roseren

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.